

Les tensions d'un sujet politique féministe au prisme de la politisation des violences

Pauline Delage

Cette présentation se fonde sur une recherche que j'effectue dans le cadre de ma thèse qui analyse les processus par lesquels les violences envers les femmes sont devenues un problème politique, à partir des années 1970, en France et aux États-Unis. Je m'attache donc à comprendre comment un problème a émergé dans la sphère politique sous l'impulsion des groupes féministes et de leur mobilisation, comment les institutions étatiques s'en sont saisi et l'ont retraduit, et quelles en ont été les conséquences en terme de politiques publiques. L'analyse de deux cadres nationaux permet alors de les comparer en mettant en relief les transferts politiques et culturels qui se sont opérés.

Pour cela, je suis en train de constituer un corpus de sources primaires, composé d'articles de presse féministe et d'ouvrages militants des années 1970 sur les violences. Dans ce corpus, on trouve entre autres le célèbre *Torchon Brûle*, les *Cahiers du féminisme*, *Histoires d'Elles*, *Nouvelles féministes*, *Les Pétoleuses*, *Questions féministes*, *La revue d'en face* et des revues états-uniennes. Je vais aujourd'hui me concentrer sur l'étude du cas et du cadre français ; j'espère néanmoins qu'on pourra revenir sur le cadre états-unien dans la discussion qui suit cette intervention pour envisager quelques points de comparaison.

En m'appuyant sur ces textes, je tenterai de traiter deux questions principales : Dans le processus de politisation des violences, et au travers des premières formulations de ce problème, quel sujet de l'action collective féministe s'est construit ? Alors que ce sujet s'inscrit dans une politique d'émancipation, quelles tensions apparaissent et peuvent entrer en contradiction avec une politique émancipatrice ? Avant de commencer, je vais faire quelques remarques préliminaires pour mieux cerner mon sujet et la manière dont je vais l'appréhender.

Première remarque concernant la définition de la violence. Il est difficile d'objectiver la violence et d'en donner une définition dans la mesure où les contextes politiques et socio-historiques influent sur la manière de circonscrire le terme de « violence », et de regrouper les catégories entendues comme telles. Il en est de même concernant les violences envers les femmes, et l'un des enjeux de cette communication est de comprendre ce qu'elles signifient pour les actrices des mouvements féministes et ce qu'elles révèlent d'un cadre de pensée politique. Dans ce corpus, les violences concernent le viol et les violences domestiques. On remarquera que le viol est le premier problème traité par les féministes, et celui qui a fait l'objet du plus grand nombre d'articles dans la période étudiée. Cependant dans la seconde moitié des années 1970, les violences

domestiques commencent elles aussi à être abordées en tant que problème social.

Seconde remarque : les articles étudiés s'inscrivent dans une perspective féministe qui se revendique d'une radicalité. En effet, ces militantes ont toutes pour objectif de combattre les « racines » de l'oppression des femmes et du patriarcat pour les libérer ; cette position peut parfois entrer en conflit avec un féminisme qui propose principalement de réformer les institutions. Sans plus approfondir les évolutions historiques de ces courants et les influences réciproques entre groupes, je tiens tout de même à souligner que les « réformistes » et les « radicales » adoptent des stratégies d'actions et des revendications différentes. En me focalisant sur l'influence des féministes radicales, je souhaite me pencher sur les premières formes de politisation, sur les revendications et les formulations pionnières qui ont, par la suite, impulsé un mouvement de lutte au sein des institutions, juridiques, législatives, et sociales. Avec la professionnalisation et l'institutionnalisation du féminisme, des groupes ou des institutions spécialisés prennent en charge une catégorie de violences. Les limites de la période étudiée, les années 1970, coïncident donc avec une étape dans la politisation des violences, celle de leur émergence dans l'espace social avant que les militantes fassent appel aux pouvoirs publics. Un retour historique sur ce mouvement fera donc l'objet d'une première partie, puisqu'il me semble impossible d'isoler cette histoire de la construction du problème des violences.

Cependant, parler de féministes radicales reste insuffisant si on ne prend pas en compte l'hétérogénéité de ces groupes. La manière de penser et de comprendre les violences, le viol et les violences domestiques en particulier, transparait à la fois dans un postulat commun et dans l'hétérogénéité du féminisme radical. J'aborderai ce point dans une deuxième partie.

Enfin, au travers du mode de compréhension des violences, se dessine un sujet politique, collectif et constitué par un collectif féministe. Nous soulèverons deux points dans cette troisième partie de l'exposé : tout d'abord, ce sujet se construit pour rallier « toutes » les femmes au féminisme, mais cet objectif peut présenter des points aveugles dans la création d'un sujet « femmes » universel. Ensuite, il se construit également par des rapports sociaux d'oppression tout en visant à leur dépassement, ce qui peut entraîner des glissements dès lors que ce sujet n'est plus porté par un mouvement social et politique.

Les Années 0 : Apparition des violences dans la rhétorique et les répertoires d'action des féministes

Je vais donc revenir brièvement sur l'histoire du MLF en France, en prenant comme point de départ le contexte intellectuel et politique de la fin des années 1960 et du début des années 1970. De cette manière, nous verrons comment les groupes féministes ont rendu public le viol, puis les violences domestiques.

Émergence d'un discours sur le viol

La naissance du mouvement féministe s'inscrit dans la lignée des événements politiques de la fin des années 1960, et de ceux de Mai 1968 en particulier, où des femmes ont participé aux mouvements sociaux qui remettent en cause la société capitaliste et ses conséquences aliénantes sur les individus. Si les femmes ne s'organisent pas encore pour interroger leur invisibilisation et les rôles qui leur sont assignés tant dans les mouvements sociaux qu'en dehors, en participant à leur politisation, ces moments politiques ont créé un levier vers un engagement féministe spécifique. Le mouvement féministe s'est construit à la faveur des ressources et des dispositions développées dans les mouvements sociaux, mais également contre eux, les actrices prenant conscience de leur condition subalterne, collectivement et individuellement, dans les groupes d'extrême gauche et les partis de gauche. Ce rapport dual aux mouvements sociaux a permis à des actrices politisées et dotées de capitaux sociaux et culturels de remettre en cause leur exclusion des questions politiques, et de provoquer un processus d'organisation collective.

La première manifestation publique de ces femmes se déroule en 1970 à l'occasion du cinquantenaire du droit de vote des femmes états-uniennes ; les militantes se rendent alors à l'Arc de Triomphe et déposent une gerbe de fleur à l'endroit de la tombe du soldat inconnu, en scandant, « il y a plus inconnu que le soldat inconnu : sa femme ». En référence à l'expression états-unienne du *Women's Liberation Movement*, la presse baptise ce groupe de femmes le MLF, ou Mouvement de Libération des Femmes¹. Pourtant, le MLF est loin de s'apparenter à une organisation politique uniforme ; il est caractérisé par des modes de compréhension et de problématisation des rapports de domination de genre et des perspectives politiques différents. On compte dans ses rangs des sensibilités ou tendances diverses : notamment les féministes « lutte de classe », les « féministes révolutionnaires », et le groupe « psychanalyse et politique »². Toutefois, jusqu'en 1973, la revendication du droit à l'avortement rassemble les militantes. D'autres problèmes sont abordés, comme la répartition des tâches domestiques, le travail des femmes, ou même les violences de

1 F. Picq, *Libération des femmes : les années mouvement*, Paris, Seuil, 1993. C. Bernheim, L. Kandel, F. Picq (et al.), *Mouvement de libération des femmes : textes premiers*, Paris, Stock, 2009.

2 G. Alwood, *French feminisms : Gender and violence in contemporary theory*, London, UCL Press, 1998.

genre, mais l'avortement cristallise toutes les forces et a une place prépondérante dans le discours féministe.

Malgré une faible visibilité dans le discours féministe, la question du viol apparaît relativement tôt dans l'histoire du mouvement³. Je dis bien « relativement » par rapport aux autres types de violence. En effet, dès 1970, un texte, intitulé « Le viol », est publié dans le numéro spécial de *Partisans, Libération des femmes année zéro*⁴. Son auteure, Emmanuelle de Lesseps, raconte à la première personne son expérience de viol : un homme qui « fait étudiant en droit » l'aborde à huit heures du soir dans la rue du Four à Paris, la harcèle en faisant mine de vouloir la séduire, puis la viole en se montrant « déçu » qu'elle n'ait pas manifesté de plaisir. Ce récit n'adopte pourtant pas une perspective traumatique ou psychologisante, mais il politise la question en analysant le rôle du viol dans la société patriarcale. Sans pour autant faire l'objet d'une campagne de politisation spécifique, le viol est donc déjà un phénomène connu par les militantes.

Il semble que la conjonction de deux facteurs a favorisé l'émergence du viol dans le cadre de pensée et dans les écrits des militantes : le cadre idéologique préexistant au mouvement d'une part, le profil sociologique des femmes de l'autre. Le premier facteur est lié à la prédominance d'un discours sur la libération sexuelle, en France et au niveau international, dans les groupes d'extrême gauche et contre-culturels. Les acteurs et les actrices des mouvements sociaux renouvellent en effet leur discours en fonction des contextes politiques mais également des cadres cognitifs qui rendent disponible un espace de représentations dont ils/elles peuvent se saisir pour les reformuler, les subvertir ou les réutiliser⁵. Dans un contexte où la manière de comprendre la sexualité est bouleversée, des conditions, à la fois favorables et défavorables, se sont créées pour que les femmes revendiquent le droit de disposer librement de leur corps, sans la contrainte des hommes. Favorable, parce qu'une brèche s'ouvre dans la manière d'envisager ce qu'est la sexualité, entendue, non plus dans son rapport à la reproduction, mais dans son rapport au plaisir. Et défavorable, parce que le discours de ces groupes rend invisible l'impact des rapports sociaux de sexe dans le domaine sexuel, et parce que son caractère extrêmement normatif renforce, tout en l'occultant, la domination masculine. En se mobilisant pour la libéralisation de l'avortement, les féministes se sont alors emparé de ce cadre idéologique en y inscrivant le sujet « femmes ». C'est dans cette même lignée, dans la reformulation d'un cadre de pensée où le rapport des individus à la sexualité et le droit au plaisir sont pensables, que le viol est dénoncé, c'est-à-dire en contrecarrant certaines des revendications issues de l'extrême gauche et de la contre-culture, tout en prolongeant les

3 A. Tristan, A. de Pisan, *Histoires du M.L.F.*, Paris, Calmann-Levy, 1977.

4 E. de Lesseps, « Le viol », *Partisans n° 54-55 : Libération des femmes année zéro*, Maspéro, 1970.

5 M. Ferree, P. Martin (eds.), *Feminist organizations : harvest of the new women's movement*, Philadelphie, Temple University Press, 1995.

revendications de la lutte pour l'avortement.

Deuxième facteur : le profil sociologique des militantes. Celles-ci étant souvent jeunes et souvent étudiantes, les autres types de violence ont pu ne pas faire partie de leur expérience directe si elles ne vivaient pas en couple. Par exemple, elles ont pu rencontrer les violences domestiques dans leur trajectoire personnelle, notamment si leur mère ou une voisine en était victime, sans les penser comme l'un des rouages des rapports de genre ou sans déterminer l'ampleur du phénomène. Toutefois, si, contrairement aux violences conjugales, le viol apparaît dans le discours féministe dès 1970, les articles et les textes d'analyse sur ce phénomène social se multiplient après 1973. Cette année-là, le viol d'une militante impulse un double mouvement de publicisation/politisation au travers des revues féministes et des colonnes de la presse généraliste. L'objectif des militantes, que je vais aborder maintenant, est alors de *dévoiler* un problème et les raisons pour lesquels il est occulté dans le monde social.

Dévoiler le problème

Malgré des débats internes au groupe femmes auquel la victime appartient, et des problèmes posés par la dénonciation d'un militant immigré, les féministes décident de publier un article dans le journal *Libération*⁶ pour condamner le viol. Ainsi, en apparaissant dans la presse nationale, le problème doit émerger dans l'espace public, et la tournure qu'il prend est politique, au sens où il s'inscrit dans une série de revendications et dans une perspective de changement social. La visée de cette publication est double : il s'agit de rendre compte de l'existence des viols au sein de l'extrême gauche, et des leurre du discours sur la libération sexuelle, mais également de montrer que le sexisme ne vaut pas moins que le racisme, et qu'en aucun cas le viol ne doit être tu. Le phénomène du viol est donc compris comme un problème par les militantes, mais il leur semble qu'il est invisible et invisibilisé dans le monde social. Dans le numéro 13 de *Nouvelles Féministes*, un article rappelle que « le viol est une réalité sur laquelle il est fait silence »⁷. Cette idée, que le viol est tu, qu'il est également indicible parce qu'occulté, est récurrente : il s'agit donc, pour les militantes, de le rendre visible, dans ce cas, au moyen d'actions et de publications qui s'attaquent en premier lieu au système judiciaire.

C'est dans ce cadre que les militantes se saisissent de l'actualité judiciaire pour faire émerger leur propos. En 1974, plusieurs groupes féministes s'associent pour manifester leur solidarité à Ines Garcia, femme états-unienne condamnée à 5 ans de prison pour le meurtre de son violeur. La Ligue du Droit des femmes, les Pétroleuses et les féministes révolutionnaires se réunissent devant le siège

6 A. Cohen, « Au nom de la révolution », *Libération*, jeudi 8 novembre, 1973.

7 Linda, Marie-Pierre, Toby, « Le viol n'est pas une fatalité », *Nouvelles Féministes* 13, juin-juillet 1976, p.1. Voir aussi, « Viol : briser le consensus social », *Cahiers du féminisme* 1, novembre 1977, pp. 48-50.

du *Herald Tribune* à Paris et demandent la publication d'un texte de soutien. Ce texte, qui s'intitule « Contre la justice des hommes »⁸, marque une farouche opposition à un système judiciaire inique dans lequel le point de vue et l'expérience des femmes sont invisibilisés à cause du monopole qu'ont les hommes. Il dit :

« Des milliers de petites filles sont violées chaque jour dans le monde. Elles n'ont pas le droit de circuler librement dans la ville sans être apostrophées le jour, agressées et violées la nuit. Le viol est en principe puni. Mais le monde des hommes nous culpabilise tellement que nous n'osons pas en parler, nous en avons honte. Et quand nous avons le courage de porter plainte, nous sommes accueillies avec ce sarcasme : « allons, ne me dites pas que vous n'avez pas eu de plaisir. Vous l'avez bien voulu ». (...) La justice des hommes protège les hommes. Nous sommes parfaitement solidaires d'Inès Garcia qui a fait justice elle-même. Nous nous défendrons désormais nous-mêmes en créant un tribunal international des crimes faits aux femmes, un réseau de solidarité pour les violées... »⁹.

Si le viol est en principe défini juridiquement dès 1832, il est rarement reconnu comme tel tant par les femmes qui le subissent, et qui n'osent pas le dénoncer, que par les juges, et il reste finalement impuni¹⁰. Or, pour les militantes, cette invisibilité du viol est la conséquence de rapports asymétriques entre deux groupes sociaux antagonistes, certaines diraient alors classes, et de la domination patriarcale. On voit bien apparaître un deuxième aspect : à cette volonté de dénoncer le système judiciaire, s'ajoute la perspective du *dévoilement* d'un problème en dehors du seul monde judiciaire.

Pour rendre public un problème social il s'agit dans un premier temps de le « nommer », c'est-à-dire de le catégoriser pour le « faire advenir à l'existence et le rendre digne de préoccupation »¹¹. Ce faisant, on doit le rendre légitime dans un contexte et dans un espace de contraintes précis à la fois pour soi et pour un « autre ». En traitant d'une justice censée être universelle dans un cadre démocratique mais qui occulte et exclut la question des femmes, les militantes inscrivent leur propos dans un ordre du discours légitime et donc peuvent bénéficier d'une plus large audience. S'attaquer au problème judiciaire a un double impact : il permet de rendre public le viol en s'emparant d'une actualité, et, plus largement, de montrer les inégalités créées par des rapports sociaux de domination opérants dans un espace particulier, dans ce cas l'espace du système judiciaire. Cet espace restreint est alors une métonymie de la société toute entière : la justice est une partie de la société qui l'illustre. Une série de procès en France vont donc participer à la politisation du viol, comme en 1974 à Marseille ou encore en 1976 à Pau. Là encore, il ne s'agit

8 « Le viol », *Nouvelles Féministes* 1, décembre 1974, pp. 11-13.

9 *Ibid*, p.11.

10 J. Mossuz-Laclau, *Les lois de l'amour : les politiques de la sexualité en France (1950-2002)*, Paris, Petite bibliothèque Payot, 2002.

11 D. Céfaï, « La construction des problèmes publics. Définitions de situations dans des arènes publiques », *Réseaux* 14 (75), 1996, p. 49.

alors pas de s'attaquer seulement à un manque dans la législation ou à un manquement dans son application, mais bien à ce que cela révèle de tout un système de domination qui se joue au niveau sociétal.

Dans l'histoire du mouvement, la question du viol précède celle des violences conjugales ; on trouve néanmoins un discours similaire dès lors que ce second problème, celui des « femmes battues », apparaît. En 1975, un groupe de travail se constitue au sein de la Ligue du Droit des Femmes ; ce groupe travaille spécifiquement sur la violence, et en particulier, la violence sexuelle, et il met en place d'une ligne d'écoute téléphonique¹². Cependant, comme l'explique l'une des initiatrices de ce groupe, à l'époque, les violences « c'était le viol », et c'est par la pratique militante et l'aide aux victimes, que les militantes vont se rendre compte de la réalité des violences conjugales. Bien que les articles d'analyse sur les « violences domestiques »¹³ soient plus rares jusqu'en 1976, il est encore question de dévoiler et de faire prendre conscience d'un problème occulté tant par les dominants que par les dominées. L'article des *Pétroleuses*, intitulé « Femmes battues », démontre par exemple que :

« Quand un surveillant général de CET fait régner l'ordre à coups de poings dans son établissement, quand un gradé se défoule sur un appelé, des tracts sortent, des appels à la grève, à l'insubordination, on s'émeut à gauche. Quand une femme se fait battre par son mari, plus d'indignation. Une femme battue, c'est un peu du boulevard, cela fait rire »¹⁴.

La comparaison avec les situations de violence contre lesquelles la gauche se mobilise doit encore une fois interpeller les organisations politiques progressistes sur leur propre aveuglement. Cependant, dans le cas des violences conjugales, une forme mode de politisation, qui consiste à établir des rapports de force auprès des institutions étatiques, prend très vite le relais de la dénonciation de l'oppression des femmes. En effet, dès 1976, les articles sur les violences conjugales s'axent autour de la mobilisation des pouvoirs publics et des politiques pour créer des centres d'accueil pour femmes battues : un axe qui nous apparaît comme une autre étape dans l'histoire du mouvement et que nous ne traiterons pas aujourd'hui.

On a vu que dans ce cas le fait de dévoiler, de rendre visible un problème sert à le rendre public en le politisant, c'est-à-dire en l'ancrant dans un cadre politique féministe et dans un rapport conflictuel avec des groupes de gauche et d'extrême gauche. Maintenant, je vais me pencher sur la signification des « violences » et du « viol » dans l'approche féministe de l'époque.

12 « Nouveau groupe de travail à la Ligue du droit des femmes », *Nouvelles féministes* 8-9, 1975, p. 24. Voir aussi « L'aide aux femmes battues : un axe récent de la lutte féministe », *Cahiers du féminisme* 10, juin-septembre 1979, pp. 27-29.

13 La lutte contre les violences conjugales s'axent très vite autour la recherche d'un local pour venir en aide et héberger les femmes. De cette manière, la politisation revêt un autre sens que celui qui nous intéresse aujourd'hui, à savoir les relations avec les institutions et les personnages politiques dans la recherche de financements. Voir, « SOS Femmes », *Nouvelles Féministes* 14, janvier 1977, p. 4.

14 « Femmes battues », *Les Pétroleuses* 5, février 1976, p.7.

Comment les violences sont comprises et présentées par les militantes ?

En étudiant plus précisément la manière dont les violences sont comprises et formulées par les groupes féministes, on voit qu'elles sont définies comme l'une des manifestations d'un système patriarcal et de rapports d'oppression. À ce titre, on peut constater que, selon les temporalités et les groupes, les différentes catégories de violence sont plus ou moins traitées par les militantes, mais qu'elles sont toutes comprises comme les parties d'un problème structurel, lié à un « ennemi principal »¹⁵. Deux dimensions permettent de comprendre la place des violences dans le cadre politique et idéologique des actrices : d'une part le viol et les violences domestiques sont conçus comme les signifiants d'un système, d'autre part le viol et les violences domestiques sont les pôles extrêmes d'un continuum de violences.

Les manifestations d'un problème structurel

Dans les articles, la description des violences, les raisons invoquées pour les expliquer, mais aussi les rouages qui participent à leur occultation dans l'espace public, sont toujours envisagées dans leur dimension sociale. Prenons l'exemple du viol, celui-ci n'est jamais compris comme le fait isolé d'un individu déviant. Lorsque les articles portent sur un procès en cours, ce qui pourrait donner lieu à une focalisation sur deux individus, les militantes utilisent ce cas comme un exemple d'un phénomène plus général. La particularité de chaque cas s'articule toujours aux caractéristiques sociales qui l'expliquent. Pendant le procès de Marseille, les féministes insistent d'autant plus sur le caractère social, et non individuel, du viol qu'elles sont accusées dans les tribunes de la presse de gauche de vouloir condamner des individus sans tenir compte des effets du capitalisme et de la « misère sexuelle » qu'il engendre. Alors que leur stratégie d'action est remise en cause, elles s'en défendent en soulignant la volonté de rendre compte d'un problème structurel¹⁶. Par ailleurs, quand les violences domestiques commencent à prendre place dans les discours, *Nouvelles Féministes* insistent :

« Enfin, on ne parlera jamais assez des femmes victimes des violences conjugales. Car il ne s'agit pas d'actes isolés de maris alcooliques, malades nerveux... mais c'est la manifestation extrême, logique de la condition féminine. Femme propriété de l'homme, légalisée par le mariage. Femme disponible pour les travaux domestiques, l'éducation des enfants, l'acte sexuel. Femme coincée entre la machine à laver, la cuisinière, l'évier et le lit conjugal. Femme soumise et résignée à ce qu'on lui a appris être une fatalité »¹⁷.

Là encore, les violences domestiques ne sont pas perçues comme des actes isolés, mais bien comme

15 C. Delphy, *L'ennemi principal*, Paris, Syllepse, 1998.

16 Une femme de Marseille, « Marseille », *Les Pétroleuses* 5, février 1976, p.5.

17 « SOS femmes », *Nouvelles féministes* 14, janvier 1977, p. 4.

l'un des multiples exemples, qui se reflètent dans une quotidienneté, et qui font système. En outre, les premiers articles sur le viol mettent en relation l'acte avec l'appropriation matérielle du corps des femmes par le groupe des hommes. S'agissant de l'impensé du viol dans les tribunaux, *Nouvelles Féministes* répliquent :

« Que signifie ces a priori (qui sortaient de la bouche de la défense et du juge) et pourquoi est-il pratiquement impossible de faire la preuve du viol ? La femme se définit par rapport à l'homme et ses désirs : vierge, elle se garde pour lui / mariée, elle est à lui / « libre », elle est à tous »¹⁸.

La trajectoire biographique et sexuelle des femmes est ponctuée d'étapes qui se superposent à l'évolution de leur rapport aux hommes, qui est toujours un rapport de propriété. De la même manière, l'analyse du rôle des violences conjugales est associée à l'exploitation du travail des femmes dans la sphère domestique, à leur assignation au soin des autres et à la reproduction¹⁹. Parallèlement, ce système, qui découle du patriarcat et pour certaines du capitalisme, a pour conséquence la dépossession de leur propre corps et la négation de leur subjectivité ; cette forme d'appropriation se conjugue donc à l'*expropriation* du corps des femmes et de leur sexualité²⁰.

Cependant, si les militantes pensent le viol et les violences dans une/des structure/s de domination, et les expliquent de cette manière, elles soulignent également leurs spécificités au sein de cette structure, en tant que manifestation paroxystique.

Les violences comme paroxysme

L'article de *Nouvelles Féministes* sur l'iniquité des procès conclut en insistant sur le fait que le « viol a un caractère exemplaire » parce qu'il touche au tabou de l'oppression des femmes. La différenciation sexuée dans la perception de soi et la propriété de soi apparaît particulièrement évidente dans le domaine sexuel, dans la mesure où la sexualité des femmes est réprimée et opprimée, et leur désir invisible. Le viol est exemplaire parce qu'il illustre les conséquences des rapports de domination, mais il est aussi exemplaire en ce qu'il constitue le paroxysme de la domination. Ce caractère paroxystique tient tant à son traitement et à son invisibilité dans l'espace social qu'à ses conséquences dans la vie des femmes. Les violences domestiques sont parfois décrites comme la « manifestation extrême »²¹ du patriarcat, mais une hiérarchisation entre les catégories de violences, entre viol et violences domestiques, peut s'opérer, et elle met l'accent sur le fait que « le viol est une violence spécifique »²².

18 « Le viol », *Nouvelles Féministes* 1, décembre 1974, p. 12.

19 C. Guillaumin, « Pratique de pouvoir et idée de Nature : l'appropriation des femmes », *Questions Féministes* 2, février, 1978, pp 5-21.

20 Les journaux *Les Pétroleuses* et *Cahiers du féminisme* interrogent l'articulation de ces deux systèmes.

21 « SOS femmes », *Nouvelles féministes* 14, janvier 1977, p. 4.

22 Catherine, « Femmes violées », *Les pétroleuses* 5, février 1976, p. 7.

Outre la dimension symbolique que revêt le domaine sexuel, et l'antériorité chronologique de la politisation du viol, cette spécificité tient au fait que le viol est perçu comme un dispositif de contrôle social des corps. Pour les militantes, le viol sert à « punir » les femmes qui « transgressent » les frontières entre l'espace public et privé²³. Ainsi, le viol joue un rôle dans la reproduction de l'appropriation du corps des femmes par les hommes, et participe au maintien et à la pérennisation des rapports inégalitaires entre hommes et femmes.

On observe donc deux aspects principaux dans le mode de compréhension des violences : elles illustrent et révèlent l'oppression des femmes au niveau structurel, mais le système patriarcal s'exprime et se reproduit au travers des violences. Elles sont donc la conséquence et l'une des causes de ce système. Une troisième dimension s'emboîte aux deux autres : le viol est le pôle extrême d'un continuum de violences. Dans certains articles toutes les manifestations de l'oppression des femmes sont synonymes de violences ou de viol. Concernant le procès de Marseille, *Les Pétroleuses* expliquent que :

« (...) la femme subit constamment un viol dans la société capitaliste. Parce qu'elle est réduite au rôle de mère ou d'épouse, parce que si elle trouve un travail elle est à la merci du petit chef ou du patron, parce qu'elle doit être possédée pour être protégée, parce que sinon elle est à prendre, parce qu'une femme n'a pas à être seule le soir dans la rue ou au cinéma»²⁴.

On voit là que si le viol est l'une des manifestations de l'appropriation du corps des femmes, toutes les autres manifestations opérant dans différentes sphères de la société, sont également une forme de viol. Viol est donc synonyme de répercussions du patriarcat. Si le viol n'est plus seulement un acte d'appropriation d'un individu sur un autre, mais l'élément d'un dispositif de contrôle, alors le fait d'être violée peut être mis sur le même plan que son anticipation qui contraint toutes les femmes et leur capacité d'agir. Dans la même lignée, certaines des auteures du n° 4 du *Torchon Brûle* s'insurgent : « Marcher dans la rue, pour nous, ça veut dire faire attention où on va et ne pas pouvoir aller où l'on veut (...) Eh bien moi, j'en ai marre de fermer ma gueule, marre de me demander ce qu'allait dire ou faire le mec qui allait me croiser dans la rue »²⁵. Puisque toutes les femmes subissent cette appréhension de la sphère publique, toutes les femmes sont victimes de viol ou de violences.

Dans cette mobilisation pour la politisation du viol et des violences conjugales, il s'agit donc de s'attaquer à tout un système dont la violence est l'un des rouages, mais il s'agit également de remettre en cause l'intériorisation de l'oppression, une forme de fausse conscience des opprimées, pour faire advenir des sujets politiques conscients d'elles-mêmes et de leurs corps. On va donc voir

23 Valérie, « Le viol », *Les pétroleuses* 5, février 1976, p. 4.

24 Une femme de Marseille, « Marseille », *Les pétroleuses* 5, février 1976, p. 5.

25 « De la violence », *Torchon brûle* 4, 1972, p.7.

quel est ce sujet et quelles tensions se dessinent au fondement de sa construction.

Quel sujet politique se construit dans ce processus de politisation ?

En employant le terme de sujet politique, je me réfère, non pas à la construction sociohistorique d'une individualité « femme », mais bien à un sujet collectif et constitué collectivement grâce à un mouvement social et au travers d'une pensée politique. La construction de ce sujet révèle des tensions, entendues comme des points d'équilibre précaire, qui ne sont pas postérieures à ce sujet, mais qui en sont constitutives. Ces tensions s'incarnent alors dans un sujet politique, mais peuvent aussi susciter des conflits dans le discours féministe, notamment à la faveur de changements historiques ou de reconfigurations d'un mouvement politique.

Construire un sujet collectif par le collectif

Dans la manière dont les violences sont politisées, un « nous » des femmes se construit par un double processus d'*historicisation* des violences, et par là des conditions d'existence des femmes, et de *conscientisation* de l'importance du rôle que jouent les violences dans l'espace social, dans la vie des femmes et dans la construction de soi²⁶.

Historicisation d'une part : en insérant le problème des violences dans le champ politique, il fait son entrée dans l'histoire et participe à un projet de bouleversement des catégories et des paradigmes de pensée qui ont jusqu'alors obscurci le point de vue et l'expérience des femmes. Pour répondre à l'objectivation des femmes, dans le domaine sexuel et dans la sphère privée, un sujet politique féministe, agissant et pensant, doit apparaître dans le champ politique, se construire par le collectif, tant pratiquement que théoriquement dès lors que « les femmes » en tant que groupe social, leurs conditions matérielles d'existence, sont prises en compte et opèrent un changement de perspective. En associant les actes de violence à l'appropriation structurelle du corps des femmes dans différentes sphères, la politisation du viol et des violences domestiques renvoie au célèbre slogan, « le personnel est politique ». Ce slogan signifie alors que les affaires de la sphère privée doivent sortir de cette sphère et ont une résonance politique, et réciproquement, que le politique doit inclure le privé. La perspective féministe se fonde sur le bouleversement des sphères différenciées et hiérarchisées selon un ordre de genre. De cette manière, les femmes sont encouragées à s'approprier des espaces interdits, leur corps et l'espace politique, pour se construire en tant que sujet, au travers des rapports d'oppression et contre eux, en transgressant des normes et des frontières établies. C'est là la portée émancipatrice de l'entrée dans l'histoire de nouvelles thématiques, analysées à l'aune d'une grille de lecture en terme de rapports sociaux de sexe, comme

26 E. Dorlin, *Sexe, genre et sexualités*, Paris, PUF, 2008.

c'est le cas pour les violences.

Conscientisation d'autre part : hormis le premier texte extrait de *Partisans*, les articles militants ne sont pas des témoignages écrits à la première personne et rapportant une expérience de viol et de prise de conscience de son rôle social. Aucun ne décrit le processus qui transforme un « je » de l'expérience personnelle au « nous » collectif, conscientisé et conscient des répercussions des rapports d'oppression au niveau de l'individu. Contrairement aux États-Unis, où les *speak-out sessions* et les *Rape conferences* sont bien décrites dans les témoignages de l'époque, les sources que j'ai recueillies ne font pas état de ce type d'évènements fondés sur la libération de la parole des victimes de violences et le partage de leurs expériences. Pour autant d'autres formes d'organisation, les groupes de conscience, ou groupes de femmes, ont également créé des espaces et des moments pour que les femmes se retrouvent et rendent compte de leurs vécus sur une série de questions comme la répartition des tâches domestiques, l'éducation des enfants, la sexualité, etc. Compris comme l'un des dispositifs historiques d'un répertoire d'actions féministe, ces groupes visent également à faire prendre conscience aux femmes de leur oppression, chacune réalisant que leur expérience, qui leur apparaît comme une spécificité de leur trajectoire, est en fait commune à toutes. En passant de « je », individuels et atomisés, à un « nous » collectif, les femmes prennent conscience de la place qui leur est assignée dans la société, mais également de leur propre capacité d'agir.

Cependant, la conscientisation implique également la compréhension collective de tout un système, qui dépasse le cadre des violences. Lors des premiers procès médiatisés et politisés du viol, les militantes disaient explicitement vouloir « populariser » pour « leur faire prendre conscience que (...), au premier abord, elles étaient toutes concernées »²⁷. Par la prise de conscience de ce que signifie le viol et les violences dans le monde social, le groupe des femmes doit devenir un collectif de sujets et un sujet collectif, construit dans la lutte. Dans cette perspective émancipatrice, la logique qui voudrait que les femmes soient d'éternelles « autres » est renversée, et le point de vue des femmes est mis en relief²⁸. Les femmes, en tant que sujet collectif, s'opposent aux « autres », c'est-à-dire le groupe des dominants, les hommes. La pensée de l'oppression se bâtie sur la construction d'une identité de sexe : deux groupes s'opposent, désignés par leur caractéristique sexuée, mais le genre, comme sexe social, et le sexe sont tout deux les produits de construction sociale et historique qui induit des rapports de pouvoir et de domination entre les deux²⁹. Ainsi, les hommes forment un groupe qui s'approprie le corps des femmes, et, « TOUS » les hommes, individuellement, sont potentiellement des agresseurs. Dans le n°4 du *Torchon Brûlé*, un article

27 Une femme de Marseille, « Marseille », *Les pétroleuses* 5, février 1976, p. 5.

28 S. de Beauvoir, *Le deuxième sexe*, Paris, Gallimard, 1968.

29 N.-C. Mathieu, *L'Anatomie Politique : catégorisation et idéologies de sexe*, Paris, Côté-femmes, 1991.

rédigé par le groupe « viol » explique alors que :

« Les pères violent, les maris violent, les palefreniers violent, les patrons violent, les noirs américains violent, les soldats américains violent... Le viol est toujours possible pour une femme quelle que soit la classe à laquelle elle appartient ».

C'est donc un phénomène qui traverse les classes sociales, les contextes nationaux, et les tendances politiques, et même si le contexte épistémologique et politique ne le nomme pas de cette manière en France, les rapports sociaux de race sont également convoqués pour montrer que le viol est un phénomène social et transracial. À ce groupe des hommes global, s'oppose le collectif des femmes qui est lui-même dépourvu de caractéristique sociale. On voit là se dessiner une première tension dans la définition d'un sujet politique universel qui englobe toutes les « femmes ».

Points de tension

Dans les textes, des comparaisons entre différents cas de viol servent à souligner les logiques communes, fondées sur un rapport d'oppression, pour associer les femmes entre elles :

« Femmes violées à Marseille parce qu'elles sont seules la nuit, Femme violée à New-York parce qu'elle est portoricaine, Femme violée parce qu'elle est gauchiste, algérienne et qu'elle fait du stop »³⁰.

On voit également émerger un « nous » des femmes qui renvoie au sujet collectif, et qui porte une dimension universalisante, puisqu'en s'opposant à un « eux », il désigne des êtres caractérisés par une identité de sexe seulement³¹. L'analogie entre le sexisme et le racisme, pour insister sur l'impensé du sexisme qui doit contraster avec la condamnation du racisme, atteste d'une occultation de l'entrecroisement du sexisme et du racisme vécues par certaines femmes noires, ou femmes arabes, et donc de l'entrecroisement de plusieurs rapports d'oppression dans la pensée féministe. Parallèlement, il occulte également la multiplicité des « eux », des masculinités, construites dans des contextes particuliers et co-formés par différents rapports sociaux³². Cet aspect de la dénonciation des violences et de la création d'un sujet universel « femmes » illustre un cadre de pensée politique qui doit inclure toutes les femmes. Toutefois, cette construction rend aveugle l'articulation des rapports sociaux, intersectionnels et co-formés, et les variations dans l'expérience et dans les conditions matérielles d'existence des femmes. Comment « toutes » les femmes pourraient-elles se sentir concernées dès lors qu'elles ressentent la condamnation d'une catégorie de population, de classe ou racialisée, à laquelle elles appartiennent, ou dès lors que leur définition

30 Catherine, « Femmes violées », *Les pétroleuses* 5, février 1976, p. 7.

31 J. Butler, *Trouble dans le genre*, Paris, La découverte, 2003. P. Cardon, D. Kergoat et R. Pfefferkorn, *Chemins de l'émancipation et rapports sociaux de sexe*, Paris, La dispute, 2009.

32 K. Crenshaw, « Cartographie des marges : intersectionnalité, politique de l'identité et violences contre les femmes de couleur », *Cahiers du genre* (39), 2005, pp. 51-82.

identitaire poserait le fait d'être noire ou arabe, ou encore ouvrière, comme principe premier ? Or encore dès lors que leur existence en tant que femmes lesbiennes est englobée dans un tout qui rend invisible les violences homophobes ? En clair, les « différences internes aux groupes » et les « tensions entre groupes » ne sont pas prises en compte³³. La construction de ce sujet repose sur le postulat que le patriarcat est l'ennemi principal, oubliant de ce fait, les autres rapports sociaux. Cet aveuglement est probablement dû au point de vue des militantes, à leur grille de lecture conditionnée par leur profil sociologique, françaises et de classe moyennes voire supérieures, et par leur trajectoire politique. Je tiens tout de même à insister sur le fait que cette idée, quant au profil sociologique des militantes, n'est encore qu'à un stade hypothétique, et elle devra être approfondie pendant une enquête de terrain.

La deuxième tension que je veux souligner est liée au problème que soulève les processus de construction d'un sujet qui prend conscience de lui-même et se construit par les rapports sociaux d'oppression eux-mêmes, en s'appropriant des catégories de perception du réel élaborées par les dominants, tout en les réinterprétant. Du mode de compréhension de la signification des violences dans le monde social découlent trois assertions : le viol peut arriver à toutes puisque tous les hommes sont socialisés pour violer, et corrélativement, que toutes les femmes sont socialisées pour être passives et correspondre aux prescriptions des dominants. Étant entendu que les violences font partie d'un continuum de manifestations de l'oppression des femmes, alors, un troisième trait se dessine qui participe à définir le sujet féministe : nous, les femmes, sommes toutes concernées, et, nous, les femmes, sommes toutes agressées de diverses manières. Dans le cas spécifique des violences, on pourrait alors penser que si le statut de victime de violences convient pour décrire toutes les femmes (les violences ne recouvrant pas seulement l'acte mais bien l'un des signifiants et des rouages de structures patriarcales), alors le sujet « femmes » est finalement pris dans un double processus de subjectivation/victimation (entendu comme la reconnaissance du statut de victime). Déconnecté d'un mouvement politique émancipateur qui pense le sujet comme produit par le collectif et qui pense le sexe et le genre comme des constructions sociales, un glissement peut alors s'opérer et la tension entre subjectivation/victimation peut basculer vers la victimisation des femmes.

Pour illustrer mon propos, je vais emprunter le concept de « dilemme de Beauvoir », décrit par Toril Moi³⁴. Ce dilemme renvoie aux réponses possibles de Simone de Beauvoir à la question « êtes-vous une femme écrivain ? ». Si Simone de Beauvoir insiste sur le fait d'être écrivain, et non « femme écrivain », elle participe à l'invisibilisation des femmes et de leur condition spécifique

33 *Ibid*, p. 53.

34 T. Moi, « « I am not a woman writer » : about women, literature and feminist theory », *Feminist Theory* 9 (3), décembre 2008.

dans le champ littéraire, mais en se définissant comme femme écrivain, elle reproduit également le système qui fait des femmes une catégorie particulière, des « autres ». Elle est donc face à un dilemme, prise entre deux stratégies insatisfaisantes. Dans ce cas, c'est la réponse à une interpellation qui pose problème ; cependant, on peut voir des similitudes avec les processus de construction d'un sujet politique, qui répond à une situation d'oppression. Si le sujet politique qui se dessine au travers du mode de compréhension des violences est déconnecté d'un contexte politique et d'une perspective d'émancipation, la formulation de ce problème peut induire le syllogisme suivant :

1 ° Nous sommes toutes des femmes, entendues comme les objets d'une oppression spécifique

2 ° Toutes les femmes sont victimes des violences

3 ° Donc nous sommes toutes victimes

Dans un contexte où le binarisme sexué n'est plus compris comme le produit d'une construction sociale mais comme une réalité immuable, où la perspective de changement social est absente du discours, le sujet politique peut redevenir un objet de discours. En clair, si la perspective émancipatrice et la volonté de transgresser l'ordre de genre s'érodent, la catégorie de « victime » peut se figer, et les femmes prises dans un système, qu'elles s'approprient pour s'en libérer peuvent devenir les éternelles victimes d'un discours. On glisse alors du sujet à l'objet de discours. Par ailleurs, la victimation peut être réinterprétée par des acteurs et des actrices comme de la victimisation, comme on a pu le voir dans les polémiques autour de l'ENVEFF. Si la reconnaissance du statut de victime est nécessaire pour le dépasser, il s'agit toujours de tendre vers son dépassement, et pour cela de bénéficier de conditions matérielles et idéologiques favorables. Je ne souhaite absolument pas sous-entendre que la politisation des violences a de quelque manière que ce soit nuit aux femmes, en les traitant comme des victimes. Il me semble que cette assertion est fautive, et que la reconnaissance de ce statut est pour le moins nécessaire pour promouvoir une politique émancipatrice. Par contre, je veux souligner cette tension qui peut mener à un glissement dans la traduction et la reformulation des pouvoirs d'État, dépourvue d'une perspective de déconstruction des rapports d'oppression et ayant un regard essentialisant sur le sujet femme.

Au travers de la politisation des violences, un sujet politique se construit et révèle certaines des tensions du discours féministe. Dans une démarche comparatiste, ces tensions peuvent servir à interroger le cadre états-unien de la construction du problème des violences et de leur politisation. Il s'agit alors d'analyser l'histoire nationale et son impact sur le mouvement féministe, de comprendre comment les féministes ont formulé le problème et comment elles l'ont rendu public tout en

intégrant les différences de temporalités. Concernant les contours du sujet politique, rappelons que des groupes spécifiques noirs ou chicanos se sont constitués dès le début des années 1970 pour traiter des violences. La mobilisation de femmes racialisées au sein du mouvement féministe, et dans la lutte contre les violences, découle d'un cadre historique national et d'un contexte social et politique spécifique qui ont influé sur la manière de comprendre, de formuler, puis de politiser les violences. À ce titre, on peut penser aux rapports avec d'autres mouvements sociaux et d'autres cadres de pensée politique ; avec aux États-Unis, l'influence du mouvement des droits civiques et la politisation de femmes en son sein, et en France, celle des groupes marxisants. La comparaison des deux cadres nationaux doit donc mettre en lumière les liens entre ces histoires nationales et l'évolution de la prise en compte des différences entre femmes, ainsi que des rapports établis ou imaginés qui se sont construits entre différents groupes de femmes. Ce trait de la comparaison renvoie également à la deuxième tension que nous avons évoquée, et aux conflits qui peuvent être générés par la reformulation du rapport entre subjectivation et victimation, rapport bâti au gré d'une mobilisation et d'une visée émancipatrice. En effet, dès les années 1980, la pornographie est devenue un sujet de débats et de polémiques entre différents féministes, issues du champ académique et militant : certaines l'envisageant comme un domaine de la sexualité que les femmes doivent réinvestir pour devenir sujet, d'autres la concevant comme une violence qui contraint les corps des femmes et participe à la reproduction du patriarcat. C'est bien les processus de subjectivation par la réappropriation du corps des individus qui sont au cœur de ces débats. Une sociohistoire de la politisation des violences doit alors prendre en compte ces différences de cadrage du féminisme, mais également de compréhension de ce que signifie « violences » et de ce qu'elles signifient du monde social, pour analyser leurs impacts dans les revendications féministes et dans la mise en place des politiques publiques.

Par ailleurs, l'articulation des rapports sociaux et la critique du rapport entre subjectivation/victimation semblent avoir été abordées bien plus tôt aux États-Unis qu'en France. Ces idées ont ensuite influencé d'autres cadres nationaux et circulé dans la scène internationale pour être ensuite retraduites, ce qui permet de reposer la question des transferts culturels et politiques entre les États-Unis et la France. Outre les transferts entre sphères académiques, sur la période qui nous a intéressée aujourd'hui, remarquons que les étapes de politisation des violences en France sont chargées de références états-uniennes, comme c'est le cas pour Ines Garcia. Il s'agirait alors de comprendre comment ces transferts politiques se sont opérés : pourquoi l'une des premières manifestations sur le viol est liée à un cas états-unien ? Quel a été l'impact de ce type de transferts dans l'émergence du viol en France, mais également dans la mise en œuvre d'actions au niveau international ?

En se concentrant sur un cadre de pensée politique, ancré dans une histoire et dans un contexte social spécifique, on a pu entrevoir deux axes de comparaison avec le cas états-unien : le premier concernant l'analyse des spécificités de l'histoire du mouvement féministe aux États-Unis pour les mettre en parallèle avec le cas français, le second sur les transferts culturels et politiques qui se sont opérés des États-Unis vers la France et ont participé de la formulation du problème des violences.